

# Association DEMIGNY-FA-SOL

## PROCES-VERBAL N°75

### Réunion de bureau du Jeudi 29 Août 2024

#### Ordre du jour : Organisation de l'année 2024-2025

##### Membres présents :

Agnès HARATYK, cheffe de chœur

Fanny LARONZE, co-présidente

Frédérique THOMAS, co-présidente

Sylviane CHOQUARD, vice-présidente

Sylvie LAUNAY, trésorière adjointe

Catherine GONDCAILLE, secrétaire

Jean-Paul MECHET, secrétaire adjoint

Catherine DECOMBES, chargée de mission communication

Philippe DE JEAN, responsable technique

Absente : Chrystelle SANTIAL, trésorière

#### **1. Date de la future Assemblée Générale :**

- La date retenue est : le **mercredi 25 Septembre en fin de répétition, à partir de 21h45**.
- Les membres de la chorale seront convoqués 15 jours avant par un message sur le groupe Whatsap.
- Le bureau qui doit être réélu tous les 2 ans devra donc être reconstitué lors de cette AG.
- A priori il n'y a pas de changement prévu sauf si certains membres de la chorale souhaitent intégrer le bureau.
- Dans le message de convocation à l'AG sera donc demandé si certains veulent prendre des responsabilités au bureau.

#### **2. Reconnaissance d'intérêt général de la chorale et réduction fiscale des cotisations :**

- Fred a engagé une procédure de rescrit mécénat auprès de l'administration fiscale afin de faire reconnaître notre association d'intérêt générale et ainsi permettre aux adhérents de bénéficier d'une réduction d'impôts de 66% calculée sur le montant de leur adhésion à la chorale.
- La cotisation serait considérée comme un don.
- La chorale fournirait donc une attestation fiscale à chacun de ses adhérents.
- Les chorales faisant partie des associations éligibles à ce statut, la procédure devrait obtenir un avis favorable.
- Le montant de la cotisation annuelle est actuellement de 40 € par personne et 70 € par couple. La défiscalisation pourrait permettre soit d'augmenter le montant des cotisations, soit de fixer un minimum et de laisser chacun libre de donner plus s'il le souhaite en tenant compte du coût réel après réduction d'impôt (c'est-à-dire 34% du montant).

### **3. Changement de banque :**

- Le compte bancaire de la chorale est hébergé à La Poste, depuis sa création en 2006.
- Les procédures de gestion administrative du compte (consultation internet, dépôt d'argent, personnes autorisées...) étant assez contraignantes, un changement de banque est envisagé.
- Le Crédit Mutuel serait plus adapté à la gestion d'un compte associatif (d'après l'expérience de plusieurs membres du bureau investis dans d'autres associations).
- Fred s'occupe de se renseigner auprès du Crédit Mutuel de Chagny sur les conditions de gestion d'un compte associatif et sur les procédures de changement de banque.
- Un changement de banque est envisagé après l'AG du 25 septembre (au cas où le bureau soit modifié).

### **4. Lieux de répétitions :**

- La salle Guimet est réservée à la location et ne peut plus être utilisée par les associations. La chorale n'y aura définitivement plus accès.
- La salle de classe de l'école, dans laquelle nous avons répété l'année dernière, va être utilisée pour le service péri-scolaire. Nous ne devrions donc plus y avoir accès.
- La mairie nous propose de répéter tous les mercredis dans la salle Copeau, mais sans chauffage l'hiver !
- Nous pourrions également utiliser gratuitement la salle Copeau mais une seule fois dans l'année (samedi de répétition) + le pot d'après concert...où répéter pour les autres samedis avec le pianiste ?
- Fanny et Jean-Paul vont aller rediscuter de ces points à la mairie et essayer de trouver des solutions plus adaptées.
- Il devrait y avoir une réunion fin septembre-début octobre avec les autres associations pour se répartir les dates de réservation. Jean-Paul ira à la réunion. Réservation de la salle pour le pot après concert fin juin (probablement le dimanche 29 juin).

### **5. Demande de subvention à la mairie de Demigny :**

- Le formulaire de demande de subvention est en ligne sur le site de la mairie.
- Les demandes sont généralement à transmettre en novembre. La mairie envoie habituellement un mail aux associations indiquant la date limite. Mails à surveiller.
- La demande est rédigée sur la base d'un prévisionnel de dépenses pour l'année à venir.
- Le prévisionnel pour 2025 est le suivant :
  - Intervention du pianiste : 1 191 €
  - Prise en charge du stage d'Agnès à Troyes (grand Choral) : 850 €
  - Achat de 2 micros d'ambiance et de 2 micros voix : devis à demander
- Demande à remplir par la trésorière / trésorière adjointe.

### **6. Intervention d'un pianiste accompagnateur :**

- Agnès a contacté Sébastien Vaivrand, pianiste professionnel, pour nous accompagner lors de notre concert de fin d'année (juin 2025) sur certains chants.
- Il est d'accord et propose de travailler avec nous lors de 3 répétitions de 3h (pendant des week-ends) et lors du concert.
- Son devis s'élève à 1 191 €.

- Les répétitions pourraient avoir lieu en janvier, mars et avril ou mai, le samedi après-midi (date à préciser assez rapidement par Agnès ; lieu à définir).
- Le concert aurait lieu le dimanche 29 Juin 2025 (date à laquelle S. Vaivrand est dispo).
- Le bureau valide le devis.

#### **7. Concert au Théâtre de Chagny le dimanche 15 décembre 2024 :**

- L'horaire est à préciser (dans l'après-midi).
- La chorale aurait accès au théâtre le mercredi précédent pour répéter.
- Il n'y aura pas d'accompagnement par le pianiste lors de ce concert.
- Une partie du répertoire de l'année dernière sera repris + 2-3 nouveaux chants selon l'avancée des apprentissages.
- Une sonorisation avec des micros d'ambiance est à prévoir. La chorale en a 2 mais il en faudrait 4. A réfléchir.

Signé par deux membres du bureau dont le président, mentionnant leurs nom et prénom, sous la signature originale de chacun.



Fanny LARONZE, co-présidente



Frédérique THOMAS, co-présidente



Catherine GONDCAILLE, Secrétaire